

Arrondissement de Metz
Canton LE PAYS MESSIN



Commune
de
SERVIGNY-LÈS-SAINTE-BARBE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2022

Sous la présidence de
Monsieur Joël SIMON
Maire

Le huit décembre de l'an deux mille vingt-deux, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 01/12/2022
Date d'affichage CR : 13/12/2022
Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 09
Nombre de conseillers présents : 09
Nombre de conseillers votants : 09
Nombre de conseillers absents : 00
Nombre de pouvoirs : 00

Etaient présents :

Monsieur d'ORANGE Xavier
Monsieur JEANDEL Francis
Madame PETER Ausilia
Monsieur TOURCHER Hugo
Monsieur LOMANTO Joseph
Monsieur PETITDIDIER Christophe
Madame AÏT-BRAHAM Dalila
Madame SIMON Nadia

Madame PETER Ausilia est élue secrétaire de séance.

Début de la séance, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des points suivants :

- Suppression et aménagement de certains points à l'ordre du jour :
 - . Le point n° 3 – Recensement Rémunération Agent Recenseur sera évoqué avec le point n° 2 – Recrutement d'un Agent Recenseur
 - . Le point n° 9 – Assurance statutaire avec le Centre de Gestion a été traité directement dans le cadre des délégations accordées
- Adoption à l'unanimité du compte rendu de la séance du 29 septembre 2022 ;
- Décisions prises dans le cadre de ses délégations depuis le Conseil Municipal du 29 septembre 2022 ; détail des dépenses :

DATE	OBJET	Société	Montant TTC	Service
22/08/2022	Travaux de traversée de la commune	SIGNATURE	4 194.00	Exploitation
07/09/2022	Activation point de charge (bornes)	FRESHMILE	142.20	Exploitation
07/09/2022	Installation d'une borne de recharge	UEM	6003.60	Exploitation
15/09/2022	Abonnement Périodique bornes	FRESHMILE	539.78	Exploitation
20/09/2022	CT- Contrôle Foudre	BCM Foudre	283.60	Exploitation
26/09/2022	Remplacement chaudière	CELSIUS	25 616.40	Exploitation
30/09/2022	Nettoyage Mairie	TRAVAILLER EN MOSELLE	200.80	Exploitation
30/09/2022	Lettre recommandée AR	LA POSTE	6.38	Bureau
03/10/2022	Leasing copieur	A3 A4 GLOBAL BUREAUTIQUE	566.40	Bureau
05/10/2022	Taxes Foncières	SIP METZ CENTRE	3 708.00	Exploitation
06/10/2022	Mairie Abonnement	MOSELLANE DES EAUX	40.62	Exploitation
06/10/2022	Mairie Conso.	MOSELLANE DES EAUX	248.46	Exploitation
06/10/2022	Foyer Conso.	MOSELLANE DES EAUX	143.79	Exploitation
06/10/2022	Matériel et outillage	SEMIO	276.72	Exploitation
06/10/2022	Ordures ménagères 2ème quadrimestre	CDC HAUR CHEMIN	310.72	Exploitation
10/10/2022	Installation du Columbarium	GRANIMOND	10 563.60	Exploitation
12/10/2022	Open Pro	ORANGE	228.00	Bureau
12/10/2022	Fourniture décor Noël voiries	DECOLUM	83.76	Exploitation
18/10/2022	Foyer	GDF SUEZ	473.42	Exploitation
19/10/2022	Avocat provisions honoraires	SCP CLANCHET	1 440.00	Bureau
19/10/2022	Accompagnement « Dessous de Fiches »	CAUE MOSELLE	720.00	Exploitation
20/10/2022	Aniv. de mariage – Aquarelle +cadre	VISTORKY	300.00	Réception
21/10/2022	Vérification de la tireuse- Foyer -	TECHNICIENS DES BRASSEURS	44.40	Exploitation
28/10/2022	Nettoyage de la mairie	TRAVAILLER EN MOSELLE	200.80	Exploitation
29/10/2022	Eclairage public	UEM	2 835.26	Exploitation
31/10/2022	Lettres RAR	LA POSTE	91.29	Bureau
31/10/2022	Ligne Foyer	ORANGE	61.44	Exploitation
31/10/2022	Enrobé - ruelle Tour de garde	STRADEST	10 775.52	Exploitation
02/11/2022	Copieur – maintenance copies	A3 A4 GLOBAL BUREAUTIQUE	330.48	Bureau
12/11/2022	Boissons	CORA	83.88	Réception
14/11/2022	Open Pro	ORANGE	228.23	Bureau
18/11/2022	Paies à façons- 2ème trimestre 2022	CDC HAUT CHEMIN	50.00	Bureau
18/11/2022	Paies à façons- 3ème trimestre 2022	CDC HAUT CHEMIN	55.00	Bureau
03/12/2022	Licence Géo Chasse	CMSDI	300.00	Bureau

(F – Facture T – Titre C – Cotisation S - Subvention)

DCM N° 37/2022 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES POUR 2021.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2021 de la collecte et l'élimination des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange et l'invite à faire part de ses remarques et observations.

Après avoir pris connaissance du dossier ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ; et

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

ADOpte le rapport d'activités 2021 de la collecte et l'élimination des déchets ménagers et assimilés ;

CHARGE Monsieur le Maire de mettre le dit rapport et la présente délibération à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

DIT que ce rapport servira de support pour l'amélioration et l'harmonisation de la collecte des déchets ménagers pour les années à venir, sur l'ensemble de la Communauté de Commune, dans le respect des textes en vigueur sur le plan national, qui régissent l'hygiène et la propreté ;

DCM N° 38/2022 : RECRUTEMENT DE PERSONNEL POUR LE RECENSEMENT

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement de 2023,

Sur le rapport de Monsieur le Maire, et,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

DECIDE :

- La création d'un emploi de vacataire pour assurer le recensement de la population pour la période allant de mi-janvier à mi-février 2023.
- La collectivité lui versera, au prorata du travail réalisé, huit cent Euros Net maximum.

DIT que la somme nécessaire sera inscrite au Budget Primitif 2023.

Sortie du Conseil Municipal de Madame Nadia SIMON et Monsieur Joël SIMON.

DCM N° 39/2022 : REMBOURSEMENT DE PAIEMENT A LA COMMANDE AU NOM ET POUR LA COMMUNE – NOEL DES ENFANTS

Monsieur Xavier d'ORANGE, 1^{er} adjoint, soumet à remboursement, les achats suivants effectués et payés par Monsieur et Madame SIMON pour un montant total TTC de 513,65 €, Soit : cinq cent treize euros et soixante-cinq centimes

- Pâtisserie LEMOY rue François de Curel à METZ pour : 465.00 €
- ACTION 20 avenue Sébastopol à METZ pour : 48.65 €

Cette dépense de fonctionnement a été effectuée dans le cadre des achats relatifs à la DCM n° 28/2022 du 29/9/2022 « Fête de Fin d'Année Noël des Enfants » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **sept voix « pour » et deux « abstentions »** :

DECIDE que les sommes avancées par Monsieur et Madame SIMON leur soient reversées.

Retour au Conseil Municipal de Madame Nadia SIMON et Monsieur Joël SIMON.

Sortie du Conseil Municipal de Monsieur Xavier d'ORANGE.

DCM N° 40/2022 : REMBOURSEMENT DE PAIEMENT A LA COMMANDE AU NOM ET POUR LA COMMUNE – ACHAT DE CLES

Monsieur le Maire, soumet à remboursement, l'achat suivant effectué et payé par Monsieur Xavier d'ORANGE pour un montant TTC de 39,40 € ; Soit trente-neuf euros et quarante centimes - Talon Service, Bd de la Solidarité à METZ

Cette dépense a été effectuée dans le cadre d'un achat de fonctionnement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **huit voix « pour » et une « abstention »** :

DECIDE que la somme avancée par Monsieur Xavier d'ORANGE lui soit reversée.

Retour au Conseil Municipal de Monsieur Xavier d'ORANGE.

DCM N°41/2022 : AUGMENTATION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'augmenter les loyers des logements communaux.

En effet, l'indice de référence des loyers (IRL) du deuxième trimestre 2022 permet d'augmenter les loyers des logements communaux dans la limite de 3.6% à compter de janvier 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité** :

DECIDE : d'augmenter le loyer des logements communaux, à compter du 1^{er} janvier 2023, de **1,25%** ainsi que les garages dans la même proportion.

DCM N° 42/2022 : PREEMPTION ENVISAGEE SUR UNE PARCELLE DE LA RUE PRINCIPALE – PROJET AMENAGEMENT IMMOBILIER CENTRE DU VILLAGE

Sur proposition de la commission Urbanisme et Travaux, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre une position de principe, afin de procéder à un aménagement immobilier au centre du village, il s'agira :

- d'aménager des appartements pour locataires seniors avec parking
- d'aménager des appartements pour locataires avec parking,
- d'aménager des places de parking public

Ces aménagements immobiliers pourraient se réaliser lors de la future vente d'un ensemble immobilier.

En effet, dans le contexte social et sociétal actuel, les personnes seniors expriment très souvent le vœu de demeurer à Servigny Les Sainte Barbe, aux motifs suivants :

- Elles ne veulent plus supporter la charge physique de leurs maisons.
- Elles souhaitent des logements adaptés à leurs besoins.
- Elles ne veulent pas intégrer de grandes structures, genre EHPAD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

APPROUVE ce projet d'aménagement immobilier au centre du village et autorise Monsieur le Maire à prendre et signer toutes les décisions en ce sens.

Sortie du Conseil Municipal de Madame Nadia SIMON et Monsieur Joël SIMON.

DCM N° 43/2022 : AUTORISATION D'URBANISME – DESIGNATION D'UN ELU EN LIEU ET PLACE DU MAIRE

Sur proposition de Monsieur Xavier d'ORANGE, 1^{er} Adjoint ;

Vu l'article L 422-7 du Code de l'Urbanisme ; stipulant : « Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. » et,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **sept voix « pour » et deux « abstentions »** :

DECIDE de désigner Monsieur Joseph LOMANTO pour prendre les décisions en matière d'urbanisme.

Retour au Conseil Municipal de Madame Nadia SIMON et Monsieur Joël SIMON.

DCM N° 44/2022 : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « CHEVAL BONHEUR »

Après exposé de Monsieur le Maire, et

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,

DECIDE de ne pas verser de Subvention à l'association « Cheval Bonheur – 17 route de Norroy-Le-Veneur 57140 WOIPPY.

DCM N° 45/2022 : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Après exposé de Monsieur le Maire, et

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,

RETIENT la candidature de Monsieur Joseph LOMANTO comme correspondant INCENDIE et SECOURS.

Divers :

- a) Suivi dossier Biodiversité, réouverture ruisseau et ruissellement : Déclaration d'Utilité Publique (Trame Verte et Bleue et ruissellements) – La signature des conventions se poursuit et les appels d'offres en vue d'attribuer les marchés des travaux devraient avoir lieu dès le 1^{er} trimestre 2023.
- b) Révision du PLU – les réunions se poursuivent activement.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal va demander la création d'une servitude, au droit du passage de la canalisation installée depuis de nombreuses années entre la parcelle actuelle 03-230 et l'assainissement (réseau séparatif d'eau pluviale) de la rue de la Corvée. En effet, dans le cadre de la lutte contre les ruissellements, il sera effectué des travaux sur cette parcelle destinée à stocker l'eau de ruissellement en attente d'écoulement via ladite canalisation vers le Rupt de Zelle.

- c) Dossiers judiciaires contre la commune.

Le dossier de plainte pour « violation de domicile » contre Monsieur le Maire a été classé sans suite par le Parquet pour absence de preuve.

Le dossier pour Refus d'une Demande Préalable de création d'un portail sur la voie verte est en étude au Tribunal Administratif de Strasbourg.

- d) Autres – Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures et trente minutes et arrêtée à neuf délibérations du n° 37/2022 au n° 45/2022.

Pour extrait conforme

Servigny lès Sainte Barbe, le 13 décembre 2022

Joël SIMON, Maire